



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SCAL'AIR pour l'année 2019 et signature de la convention d'objectifs correspondante

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération
- 1 projet de convention

La Ville est membre fondateur de l'association SCAL'AIR, créée en 2004, qui a pour mission la surveillance de la qualité de l'air, ce qui participe de la bonne information des nouméens sur des données importantes de leur cadre de vie, notamment le niveau de concentration en polluants provenant de rejets industriels et de la pollution urbaine (circulation, etc.).

Depuis 2016, le montant sollicité à la Ville pour sa participation au fonctionnement est en baisse régulière de l'ordre de 100.000 F/CFP à 150.000 F/CFP annuel) : en effet l'association finance sur fonds propres certains investissements sans solliciter ses contributeurs financiers. Pour l'année 2018, le concours de la Ville s'est élevé à 8.150.000 F/CFP.

Le montant global sollicité pour 2019 est de 8.000.000 F/CFP. En raison des contraintes budgétaires actuelles de la Ville et eu égard aux fonds propres de l'association, il est cependant proposé de fixer le montant de la participation de la Ville à hauteur de 7 000 000 de F/CFP et de conclure une convention d'objectifs, destinée à accompagner le projet défini comme suit :

Objectif de l'association SCAL'AIR	Moyens mis en œuvre par l'association (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectifs (F/CFP)	Taux
Mesure et surveillance de la qualité de l'air ambiant sur l'agglomération de Nouméa et information de la population sur les niveaux de concentration de polluants	131.650.000	7.000.000	5,3%

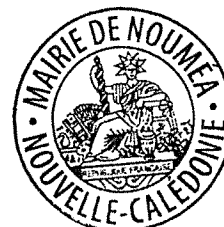
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000.000 de F/CFP en fonctionnement à l'association SCAL'AIR et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



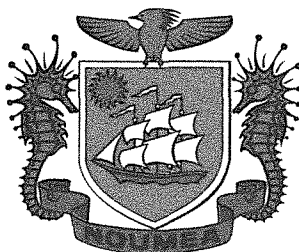
SUBVENTION A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL RETENUE

Crédits disponibles (ligne de crédits 23 309) : 8.030.000 F/CFP

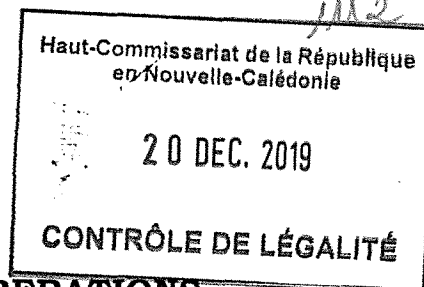
Proposition d'attribution : 7.000.000 F/CFP

Reste après attributions : 1 030 000 F/CFP

DEMANDEUR	CREATION	MONTANT PERCU EN 2018	OBJET	MONTANT DEMANDE POUR 2019	MONTANT TOTAL DU PROJET 2019	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
SCAL'AIR Présidente : Virginie Ruffenach	2004	8 150 000 F	Co-financer la mesure et la surveillance de la qualité de l'air ambiant sur l'agglomération de Nouméa et l'information de la population sur les niveaux de concentration de polluants	8 000 000 F	131 650 000 F	Nouvelle-Calédonie (17 500 000 F) ; Province Sud (8 100 000 F) ; Société le Nickel (39 000 000 F) ; Vale nc (43 200 000 F) ; Enercal (50 000 F)	7 000 000 F	Depuis 2016 le montant sollicité à la Ville pour sa participation au fonctionnement est en baisse régulière (de l'ordre de moins 100 000 à moins 150 000 F annuel). Cependant la Ville doit faire face à des contraintes budgétaires imprévues et l'association disposant de fonds propres suffisants, il est proposé de s'en tenir à un montant de 7 000 000 de F pour la subvention 2019 de l'association. Pour la première fois cette année la convention de partenariat a été commuée en convention d'objectifs.



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Paule GARGON
	Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 37	Mme	Sabine KAGY	Mme	Dominique KORFANTY
Nombre de votants	: 42	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
(5 procurations)		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

SORTIE DE :

M. C. CHEVILLON

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

autorisant le versement d'une subvention à l'association SCAL'AIR pour l'année 2019 et la signature de la convention d'objectifs correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2013/824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1055 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la demande de l'association SCAL'AIR en date du 13 décembre 2018, complétée le 6 septembre 2019,

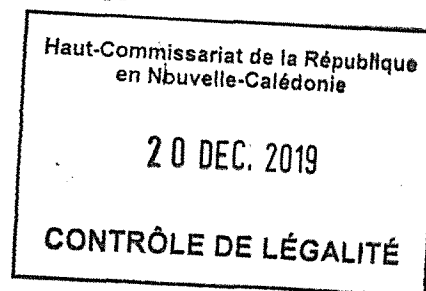
VU la note explicative de synthèse n° 2019/248 du 20 novembre 2019,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /



Est approuvée la convention avec l'association SCAL'AIR pour l'année 2019 conformément aux objectifs et moyens ci-après définis :

Objectif de l'association SCAL'AIR	Moyens mis en œuvre par l'association (F.CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa par objectifs (F.CFP)	Taux
Mesure et surveillance de la qualité de l'air ambiant sur l'agglomération de Nouméa et information de la population sur les niveaux de concentration de polluants	131.650.000	7.000.000	5.3%

ARTICLE 2 /

Un crédit de 7.000.000 de F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", pour être versé à l'association SCAL'AIR pour l'année 2019.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association SCAL'AIR.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
SCAL'AIR	-	1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 27 DEC. 2019
~~et / ou publié~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.